SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Chaussure)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Chaussure, veuillez visiter :
capchaussure.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CHAUSSURE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, COMPOSANTE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 1,5 pour la composante histoire-géographie et EMC **Durée : 1 heure**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Le candidat utilise son propre stylo.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits et ses limites (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, L'accessibilité des services dans un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et respect au travail (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ATELIER DE CHAUSSURE DE VALMONT, COMMUNE FICTIVE

Cette épreuve porte sur l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Elle comporte trois parties et est notée sur 20 points. Répondez directement sur votre copie et, pour la question 2.2, complétez le document réponse DR 1.

La composante histoire-géographie et EMC est évaluée dans le cadre de l'épreuve EG1. Les documents historiques et les données géographiques nécessaires sont fournis dans le dossier documentaire. Les données relatives à Valmont sont des données fictives construites pour le sujet.

La qualité de l'expression, la précision des réponses et l'utilisation justifiée des documents sont prises en compte.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits et ses limites (9 points)

Analyser et confronter des sources historiques

À l'aide des documents DT 1, répondez aux questions en distinguant ce que les textes affirment de ce qu'ils permettent d'établir sur la société de leur époque.

1.1 (2 points) Présentez le document A : indiquez sa nature, sa date et le contexte politique dans lequel il est adopté. Relevez un élément du texte qui exprime une nouvelle conception des droits.

1.2 (2 points) Expliquez, en vous appuyant sur le document A, ce que signifient l'égalité en droits et la participation des citoyens à la loi.

1.3 (3 points) Confrontez les documents A et B. Quel principe le document B reprend-il ? À qui s'adresse-t-il et que cherche à obtenir son autrice ? Appuyez votre réponse sur une citation ou une idée précise de chaque document.

1.4 (2 points) Montrez une limite de chacun des documents comme témoignage de la réalité sociale de l'époque. Expliquez ensuite la portée historique du document B.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, L'accessibilité des services dans un territoire (7 points)

Lire des données géographiques et proposer une réponse argumentée

La commune fictive de Valmont souhaite améliorer l'accès aux services et aux emplois depuis ses différents quartiers. Utilisez les données du document DT 2. Dans ce tableau, la fréquence indique le nombre de bus par heure dans chaque sens aux heures de pointe. Le temps indiqué est le temps moyen de trajet en bus jusqu'au centre-ville.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (3 points) Décrivez les différences entre les quartiers en matière de population, de fréquence des bus et de temps de trajet vers le centre. Citez au moins deux données précises du document DT 2.

2.2 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en identifiant le quartier le moins bien desservi selon les données fournies et en reportant sa fréquence de bus et son temps moyen de trajet jusqu'au centre.

2.3 (2 points) La commune dispose d'un budget limité pour améliorer les déplacements. Proposez une mesure prioritaire pour réduire les inégalités d'accès aux services ou aux emplois. Justifiez votre choix par les données de DT 2 et expliquez quelle population en bénéficierait.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et respect au travail (4 points)

Identifier les principes en jeu et agir de façon responsable

Dans un atelier de chaussure, une apprentie découvre qu'un collègue a publié sur un réseau social une photographie d'un autre salarié, accompagnée d'un commentaire humiliant faisant référence à son origine. La personne visée demande que la publication soit retirée et craint de venir travailler. Le document DT 3 rappelle un principe républicain utile pour analyser cette situation.

3.1 (1 point) Quel principe républicain rappelé dans le document DT 3 est en jeu dans cette situation ? Expliquez brièvement pourquoi.

3.2 (1,5 point) Indiquez deux actions concrètes et responsables que l'apprentie peut entreprendre pour soutenir la personne visée et faire cesser la situation. Précisez à qui elle peut s'adresser dans l'entreprise.

3.3 (1,5 point) Rédigez une réponse argumentée de quelques lignes à la question suivante : pourquoi la liberté d'expression ne justifie-t-elle pas l'humiliation d'une personne en raison de son origine ? Appuyez-vous sur le document DT 3 et sur la situation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES SUR L'ÉGALITÉ ET LES DROITS

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, articles 1 et 6.

Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Article 6 : « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789.

Document B : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791, article premier.

« La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Source : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791.

Repères : la Déclaration de 1789 est adoptée pendant la Révolution française. En 1791, Olympe de Gouges reprend la forme et plusieurs principes de cette déclaration pour défendre l'égalité des droits des femmes.

DT 2 : POPULATION ET DESSERTE EN BUS DES QUARTIERS DE VALMONT

Valmont est une commune fictive de 24 000 habitants. Les chiffres ci-dessous sont des données construites pour ce sujet. La fréquence correspond au nombre de bus par heure dans chaque sens aux heures de pointe. Le temps correspond au temps moyen de trajet en bus jusqu'au centre-ville.

Données comparées des quartiers

Quartier	Population	Bus par heure aux heures de pointe	Temps moyen jusqu'au centre-ville
Nord	8 000 habitants	2	25 minutes
Centre	6 000 habitants	6	8 minutes
Sud	10 000 habitants	1	32 minutes

Données fictives construites pour le sujet.

DT 3 : PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Constitution du 4 octobre 1958, article premier, extrait.

FormaV - document d'entraînement non officiel

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article premier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage, question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases marquées par « ... » à partir des données du document DT 2. Rendez ce document avec votre copie.

Repérage du quartier le moins bien desservi

Quartier le moins bien desservi	Bus par heure aux heures de pointe	Temps moyen jusqu'au centre-ville
.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Chaussure, classés par épreuve et par année :
capchaussure.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Chaussure reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capchaussure.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.